

Date de Convocation L'an deux mille neuf
19/06/2009 Le vendredi 26 juin 2009 à 20 heures 30
 Le Conseil municipal

Date d'affichage légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
19/06/2009 sous la présidence de M. MASURIER, Maire-adjoint,
 Etaient présents: Mrs CANU-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-
 SPENNEL-GRAVIER-LETELLIER-Mme THEBAULT.

En exercice 11
Présents 09 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 10 Absents: M.CADENNES-M.PIERRE a donné pouvoir à M.SPENNEL

M. GRAVIER a été élu secrétaire

ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE GROUPAMA :

Le conseil municipal approuve l'encaissement des 3 chèques de 265 € de notre assureur GROUPAMA pour le remboursement du sinistre survenu en juin 2007 pour des dégradations commises sur des biens communaux. La dette à ce jour est de 542 €.

SIEGE : tranche 3 (Saint Paër) d'enfouissement des réseaux :

Suite à l'inscription de crédits supplémentaires dans le budget du SIEGE, la tranche d'enfouissement pour Saint Paër a été retenue par le bureau syndical du 22 juin dernier.

Le montant des travaux se décompose ainsi :

	Coût estimé	Coût commune
Tranche Saint Paër		
Enfouissement	156.000 €	2.608 € sur 15 ans
Eclairage public	54.000 €	18.060 €
France télécom	36.000 €	23.959 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet présenté par le SIEGE.

M. CHANOIS informe que le S.I.E.G.E. réalise une expérimentation sur l'éclairage par led sur des parkings et des voies hors circulation.

CONVENTION DE CREATION D'UN SITE INTERNET COMMUNAL :

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la proposition de l'entreprise « Notre info digital » pour la création d'un site internet communal. L'entreprise se charge de la conception, de la réalisation et de la mise en ligne du site par rapport aux éléments que lui fournira la commune.

La gestion du site pourra se faire depuis le PC de la Mairie facilitant ainsi les mises à jour.

Le contrat est d'une durée initiale de 3 ans.

Coût : frais de mise en route 90 € H.T.

frais annuels d'hébergement 75 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise « Notre info digitale » et charge M. le Maire de signer la convention.

ACTE DE CANDIDATURE AU PROJET D'ECOLE NUMERIQUE RURALE (DM n°1) :

Dans le cadre du Plan de relance annoncé par le Premier Ministre et le Ministre de l'Education nationale, l'Etat a décidé de lancer un Plan en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales.

Ce programme prévoit l'équipement numérique de 5.000 écoles situées dans les communes de moins de 2.000 habitants pour un budget de 50 millions d'euros. Pour l'Eure, ce sont 95 projets qui peuvent être éligibles.

Sur la base d'un cahier des charges défini par le Ministère, les communes pourront bénéficier d'une classe mobile (de 8 ordinateurs portables mis en réseau), et d'un tableau blanc interactif, d'une sécurisation des accès internet et de ressources numériques reconnues de qualité pédagogique (subventionnées à hauteur de 1.000 €).

Un acte de candidature doit être envoyé à l'inspection académique avec un devis.

Le devis de la CAMIF s'élève à 11.342,13 € H.T. soit 13.565,19 € TTC.

L'Etat subventionne à hauteur de 9.000 € et la TVA peut être récupérée l'année suivante, soit un coût communal de 2.342,13 €. 50% de la subvention est versée à la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire acte de candidature.

QUESTIONS DIVERSES :

- Comité des jeunes : M. le Maire adjoint informe le conseil d'une demande de plusieurs jeunes du village voulant se constituer au sein d'un comité pour faire des propositions au conseil municipal, notamment sur la construction d'un terrain multisports. Le conseil prend acte de cette demande et inscrira à l'ordre du jour du prochain conseil la constitution d'un comité des jeunes.

- Eglise : Maître COUSIN, commissaire priseur aux Andelys a remis son expertise sur le mobilier de l'église. Celui-ci sera transmis à notre assureur pour mise à jour de notre patrimoine.

- Voirie : M. le Maire adjoint expose les problèmes d'écoulement des eaux au carrefour de la rue de l'abreuvoir et de la RD17 et du ruissellement entre ce carrefour et la rue des dames, problèmes exposés dans le courrier de M.GRANDET. Des solutions, autres que celles déjà proposées, seront demandées auprès du service voirie de la communauté de communes pour inscription lors du prochain budget. D'autre part, M.MALASSIS expose que le problème de ruissellement est amplifié par le tassement en bordure de chaussée à la suite des travaux d'enfouissement du SIEGE de 2006. Des travaux de pose de bordures et caniveaux vont débuter début juillet à divers endroits de la commune ; travaux qui avaient été demandés depuis 2 ans.

- France télécom : un courrier leur sera adressé pour la rénovation du central téléphonique.

- Ecole : M.SPENNEL signale quelques travaux à réaliser à l'école sur les 2 petits portails et au pied du grillage près de la bibliothèque. D'autre part, Mme THEBAULT signale plusieurs accidents, en effet des enfants se sont heurtés la tête sur le mur en pierre sous le préau.

- Bruit : il serait souhaitable d'informer les habitants sur les heures possibles de tonte. Une note d'information pourrait être distribuée dans les boîtes aux lettres, insérée dans les Echos et sur le futur site internet.

- Comité des fêtes : Mme THEBAULT informe qu'elle souhaite organiser, probablement le 20 septembre prochain, la prise d'une photo de tous les habitants de la commune.

- Boues d'Achères : M.SPENNEL se demande combien de temps peuvent rester stockées les boues d'Achères à l'air libre, M.TRIVES lui répond que réglementairement, elles peuvent rester ainsi 3 ans.

- Traitement phytosanitaire : M.GRAVIER souhaiterait que l'entreprise en charge du désherbage se limite aux bordures et trottoirs du domaine public sans empiéter chez les particuliers.

La séance est levée à 22h30.